



4.2.1 RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE
PLAN D'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (1/5000^{ème})

Approbation du PLU	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 12/11/2020 approuvant le PLU
Échelle du PLU	Déterminée par l'annexe technique au 12/09/2020 au 19/07/2020
Approbation du PLU	De la Commission de Coopération Municipale en date du 12/09/2020
Maître d'œuvre du PLU	URBES - 1 BOUTIERE - 1 DELSOL AVOCATS

DÉLIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UA - Zone urbaine de protection des coeurs anciens de hameau
- Zone UB - Zone urbaine à dominante habitat
- Zone UE - Zone urbaine dédiée à l'accueil des équipements collectifs
- Zone AU - Zone d'urbanisation future en vue du développement du Chef-Lieu
- Zone A - Zone agricole de développement des exploitations
- Zone Acor - Zone agricole présentant des enjeux écologiques
- Zone Ap - Zone de préservation des terres agricoles présentant des enjeux paysagers
- Zone N - Zone de protection des milieux naturels remarquables
- Zone Nj - Zone naturelle de préservation des jardins
- Zone Nc - Zone naturelle d'accueil des infrastructures collectives
- Zone Nr - Zone de renaturation d'un ancien site d'accueil de matériaux inertes
- Zone NZh - Zone de protection des milieux humides

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

- Emplacements réservés (L.151-41 Code Urbanisme)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles
- Secteur de Mixité sociale (L. 151-15 Code Urbanisme)
- Périphérie de Mixité sociale (L. 151-15 Code Urbanisme)
- Secteur inconstructible présentant des risques naturels (R.151-31 2°)
- Secteur de constructibilité limitée présentant des risques naturels (R.151-31 2°)
- Espaces Boisés Classés (L.113-1 Code Urbanisme)
- Vergers protégés (L.151-23 Code Urbanisme)
- Secteur de protection de la ressource en eau
- Bande de protection des cours d'eau de 20 mètres
- STECAL - Secteur de Taille et de Capacité Limitées
- Haies et alignements d'arbres protégés (L.151-23 Code Urbanisme)
- Itinéraires piédestres et cyclables à conserver (L.151-38 Code Urbanisme)
- Bâti ou édifice protégé au titre du patrimoine local (L.151-19 Code Urbanisme)
- Bâtiment agricole dont le changement de destination est autorisé
- Arbres isolés protégés (L.151-19 Code Urbanisme)
- Bâtiment Agricole
- Bâtiment récent ou en cours de construction non cadastré

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (Articles L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

NUMERO	TITULE ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	N° PARCELLES CONCERNÉES	SUPERFICIE (m²)
1	Extension de circonscription	Commune de Savigny	410	100
2	Aménagement d'un parking de stationnement à Muzerit	Commune de Savigny	907	216
3	Aménagement d'une aire d'accueil des ordures ménagères	Commune de Savigny	139	75
4	Aménagement d'une aire d'accueil des ordures ménagères	Commune de Savigny	968	166
5	Aménagement d'une aire d'accueil des ordures ménagères	Commune de Savigny	849,849	321

